Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 029-282900448-20261104-BCA88_2026-DE

SDIS 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à dix heures, le Bureau du Conseil d'administration convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt-six, constitué par délibérations du Conseil d'administration n° 2026 CA 18 du dix-huit juin deux mille vingt-six, s'est réuni pour examiner les questions entrant dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par délibération du Conseil d'administration n° 2026 CA 20 du dix-huit juin deux mille vingt-six.

Etaient présents :

Lédie LE HIR	1ère Vice-présidente
Viviane GODEBERT	2ème Vice-présidente
Nathalie CARROT-TANNEAU	3ème Vice-présidente

Absents excusés :

Maël DE CALAN	Président
Barthélémy GONELLA	5ème membre

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 029-282900448-20261104-BCA88_2026-DE

Délibération n° 2026 BCA 88

OBJET : CONSTRUCTION DU CIS DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU : AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1424-30,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article R 423-1,

Vu la délibération n° 2024 BCA 13 du Bureau du Conseil d'administration du SDIS du Finistère du 7 février 2026 relative à la convention de financement du CIS de Châteauneuf du Faou,

Vu la délibération n° 2026 CA 20 du Conseil d'administration du SDIS du Finistère du 18 juin 2026 relative à la délégation d'attribution du Conseil d'administration à son bureau,

Vu la délibération n° 2026 BCA 66 du Bureau du Conseil d'administration du SDIS du Finistère du 2 septembre 2026 relative à l'avenant n°1 a la convention entre le SDIS 29, le Conseil Départemental du Finistère et les communes de Châteauneuf-du-Faou, Landeleau, Laz, Lennon, Plonévez-du-Faou et Saint-Thois relative à la construction du centre d'incendie et de secours de Châteauneuf-du Faou,

Vu l'arrêté n° 704/2026 du 19 juin 2026 du Président du Conseil d'administration relatif à la délégation de fonctions et de signature accordée à Madame Lédie LE HIR, 1ère vice-présidente,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, le président du conseil d'administration est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le premier vice-président et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un autre vice-président,

Considérant que l'opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Châteauneuf-du-Faou est inscrite au programme d'investissement du SDIS 29 avec une dépense de 2 434 900 € HT et bénéfice d'un cofinancement réparti de la manière suivante :

- Bloc communal (Châteauneuf du Faou, Landeleau, Laz, Lennon, Plonévez-du-Faou, Saint-Thois) : 65,88%

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 029-282900448-20261104-BCA88_2026-DE

- Le Conseil départemental du Finistère : 31,23%
- Le SDIS 29 : 2,88%

Considérant que l'avant-projet définitif (APD) est en cours de finalisation par l'équipe de maîtrise d'œuvre, afin notamment d'intégrer les contraintes liées à la nature du sol,

Considérant que le dossier de permis de construire est finalisé.

Les membres du Bureau du Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorisent :
- Maël DE CALAN, Président du Conseil d'administration, ou la 1ère Vice-présidente dans le cadre de ses délégations, à signer la demande de permis de construire ainsi que tout document nécessaire à son instruction et à l'exécution de la présente délibération,
- Le cabinet Collectif d'architectes, maître d'œuvre de l'opération, à déposer, au nom, et pour le compte du SDIS29, le dossier de permis de construire relative à l'opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Châteauneuf-du-Faou.

Fait et délibéré les mois jour et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pour le Président du Conseil
d'administration absent,

La 1ère vice-présidente,
Lédie LE HIR